

BIBLIOTHÈQUE D'AUTHOISON

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La bibliothèque d'Authoison est gérée par la Mairie dans le cadre d'une convention signée avec la Médiathèque Départementale de Vesoul.

Le présent règlement a pour but de préciser certains droits et devoirs des usagers de la bibliothèque.

La consultation

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place sont libres, gratuits et ouverts à tous.

L'inscription

Elle est nécessaire et obligatoire pour emprunter des livres à domicile. Tout changement de domicile doit être impérativement signalé.

Le prêt

Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur et celle du responsable parental pour les mineurs.

Chaque lecteur peut emprunter au maximum 6 livres pour une durée de 3 semaines.

Chaque emprunteur s'engage à rendre les documents en bon état et dans les délais prévus.

Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé à l'identique aux frais de l'abonné.

Les recommandations

Les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés.

Horaires d'ouverture

Mardi : 16h30 – 18h

Samedi : 10h30- 11h30

Tout usager fréquentant la bibliothèque s'engage à se conformer au présent règlement sous peine de se voir refuser l'accès à la bibliothèque.